

Message à tous les éleveurs et intervenants du secteur porcine du Québec

**MISE À JOUR SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION CONCERNANT
LA DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE (DEP)**

Regain de statut négatif de deux sites d'engraissement

Les deux derniers cas de DEP annoncés le 23 juin dernier ont maintenant regagné leur statut négatif. Ces deux sites d'engraissement sont localisés en Estrie dans la MRC du Haut-Saint-François et la MRC du Val-Saint-François respectivement. Par conséquent, l'autoquarantaine et les mesures de biosécurité rehaussée à ces sites sont levées en date de ce jour. Les intervenants à ces sites en seront informés par l'EQSP.

Il ne reste qu'un seul cas de DEP encore présent au Québec. C'est le cas annoncé le 8 mai 2020 aussi localisé dans la MRC du Val-Saint-François en Estrie. Le regain de statut négatif de ce dernier engraissement ne se fera qu'en 2021.

Mesures de biosécurité

Pour éviter l'introduction de la maladie au Québec, mettre en application les mesures préconisées dans les fiches de biosécurité sur la DEP à l'intention des éleveurs, des abattoirs et des transporteurs et centres de rassemblement accessibles à www.accesporcqc.ca via la section « Publications », « Santé, qualité et traçabilité », « Santé et biosécurité », puis « DEP ».